

Collectif Citoyens Fraternels 92

21 associations promouvant le vivre ensemble
dans les Hauts-de-Seine
bonjour@citoyensfraternels.org



Questionnaire du Collectif Citoyens Fraternels 92, à l'intention des candidat.e.s aux élections départementales 2021

Réponse de Christophe BONAZZI et Pascale MÉKER candidat et candidate sur le canton Bagneux Bourg-la-Reine Fanny DOUVILLE et Pierre-Alain HAUSEUX leurs remplaçant-e soutenus par EELV

A Bourg-la-Reine, le 9 juin 2021

PREAMBULE

La liste EELV est constituée de candidats n'ayant jamais participé à la gestion du CD 92, pas même dans l'opposition. Nos réponses ne peuvent donc qu'être des engagements de principes et sont relativement peu élaborées sur le plan budgétaire, légal ou administratif.

Cela étant les principes qui sous-tendent nos engagements sont connus et constants : ils associent l'écologie, la démocratie et la solidarité d'une part, et d'autre part ils partent du principe qu'une collectivité, quelle qu'elle soit doit au moins « faire ce qu'elle peut » dans ce cadre, c'est-à-dire utiliser son budget, argent public, - pour le bien commun et les missions qui lui sont assignées. En l'occurrence, pour les départements, l'action sociale sous ses diverses formes.

En associant toutes les parties prenantes, et en particulier les associations spécialisées, elle peut en réalité faire mieux que le minimum.

Votre questionnaire, sans surprise et sans fard dit en creux que le CD 92 a jusque-là fait moins que le minimum sur le plan social, dans un contexte d'opulence budgétaire qui rend cette insuffisance coupable.

L'écologie a aussi comme principe de réflexion, de décision et d'action que le préventif vaut beaucoup mieux (en termes de « valeur » au sens élevé du terme comme au sens budgétaire global) que le curatif. En ce sens la préoccupation sociale doit teinter toutes les politiques adjacentes comme le sport, la santé, la culture ou encore les transports ou l'urbanisme.

Enfin le sujet de la démocratie a parfaitement sa place dans la solidarité pour ne nombreuses raisons.

On voit qu'elle manque quand on sait que votre rapport très complet sur le mal logement dans le 92 n'a jamais été diffusé aux élus du département ou de nos communes. Elle a aussi un sens parce que de nombreuses personnes, faute de savoir, ne réclament pas leurs droits, et risque de s'enfoncer dans des situations de précarité.

Un devoir de transparence sur cette politique aurait aussi un sens politique d'éveil des consciences des citoyens, des élus d'autres strates du mille-feuille administratif qui fait le quotidien de la gestion des collectivités.

Enfin la démocratie part du principe que « une tête – une voie », or les personnes laissées sur le bord du chemin deviennent de fait des « non citoyens » ... quand ils ne sont pas considérés d'emblée comme tel, dans un esprit de vote censitaire qui ne dit pas son nom. **Les publics en difficultés doivent être vus et traités comme des personnes, et non comme des problèmes ou comme des statistiques.**

La ligne directrice de notre politique sociale serait dont :

1 – le social est le devoir numéro 1 du département, il doit donc concentrer sur cette mission non seulement l'essentiel de son budget mais aussi ses meilleures équipes,

2 – Tout ce qui peut être fait dans le domaine de la prévention de la précarisation est à soutenir, tant sur le plan économique, para économique (ESS), que du logement d'urgence ou social et très social.

3 – Le département des Hauts-de-Seine souffre d'une disparité extrême entre des territoires en difficultés, héritiers d'aménagements déséquilibrés anciens, et des espaces hyper privilégiés.

QUESTIONS / REPONSES

1. Services de Solidarité Territoriale et accès aux droits

Par manque de ressources humaines, les **Services de Solidarité Territoriale** dysfonctionnent et n'assurent pas un accueil et un accompagnement satisfaisants depuis leur réforme en septembre 2019 (cf. le rapport de l'IGAS pour l'exemple de l'ASE).

Que prévoyez-vous pour y remédier ? Comment comptez-vous garantir ce droit que constitue l'accès à un travailleur social ? Quelle politique de ressources humaines comptez-vous déployer pour recruter les travailleurs sociaux ?

Nous sommes scandalisés par la manière dont le Conseil départemental des Hauts-de-Seine considère aujourd'hui ses missions sociales. L'exécutif sortant sous-dote délibérément les services de solidarité territoriale. Le Département finit chaque année avec une "cagnotte" de plusieurs centaines de millions d'euros, prises directement sur les enveloppes qui devraient aller aux plus pauvres, aux personnes ayant besoin d'aide.

Le rapport de l'IGAS sur l'ASE 92 est proprement accablant. Il aurait dû déclencher la démission de la vice-présidente ayant cette délégation tant les phénomènes de maltraitance institutionnels y sont décrits de manière incontestable.

Bien entendu, nous sommes très attaché-es à la solidarité et nous souhaitons que le Département le plus riche de France assume enfin ses responsabilités et abandonne sa politique cynique qui consiste

en un abandon voire une maltraitance institutionnelle des personnes les plus vulnérables dans le but qu'elles en viennent à quitter le département.

Nous doublerons les effectifs et les horaires d'ouverture des guichets d'accès aux services sociaux territorialisés. Nous transformerons l'ASE 92 de fond en comble en nous appuyant sur la Convention internationale des droits de l'enfant et le Rapport du CESE portant sur l'accompagnement des jeunes majeurs. Les professionnel·les se verront enfin reconnu dans leur engagement et leurs compétences. Ils et elles cesseront d'être les témoins impuissants de politiques "sociales" injustes, cyniques et violentes pour les plus vulnérables.

De fait au plus près des personnes en difficultés, les acteurs identifiables par les personnes dans le besoin sont beaucoup plus les associations que les assistantes sociales, tellement peu nombreuses qu'elles ne vont pas toujours à la rencontre des personnes. En outre dans un contexte de pénurie de logements sociaux et d'emploi, ils/elles n'ont guère d'autres choix que – au mieux – d'identifier pour les personnes la liste des droits et démarches auxquelles elles sont droit.

Le personnel de terrain est en grave sous-effectif. Nous suspectons que le personnel « central » ayant plus mission de contrôle que de projet est abondant ou surabondant, dans le droit fil d'une idéologie consistant à penser que la fraude sociale est un problème majeur, quand la réalité quantitative est surtout un manque de recours au droit.

Nous considérons qu'il est nécessaire de doubler- à terme - le nombre de postes d'assistant-e sociale (ASS) sur le département sur une mandature. Idéalement cette augmentation d'effectif devrait se faire à effectif central constant (hormis fonction support RH).

Ce déploiement doit être fait en lien étroit avec les CCAS des villes et les associations du type du collectif citoyen fraternel, ainsi qu'avec les personnels en place qui sont les mieux placés pour connaître leurs difficultés et manques.

La dématérialisation des démarches renforce la précarité des personnes les plus vulnérables. Quels moyens prévoyez-vous pour conserver l'accès aux services sociaux du département par téléphone et en se rendant sur place ?

L'illectronisme (illettrisme numérique) touche une forte part des personnes âgées, mais aussi les personnes mal ou pas logées, mauvais locuteurs en français, (d'autant que les pages dédiées en Préfecture ne sont rédigées qu'en français !).

Les initiatives du type « maison des services » publics sont bonnes. Il faut en établir de nombreuses, avec un maillage tel que les personnes en difficulté, qui cumulent en général plusieurs problèmes dont la mobilité, puisse les atteindre. Pour les plus isolées, des « écrivains publics » équiper de moyens informatiques mobiles doivent aller vers elles.

Le département doit aussi avoir une parole publique pour lutter contre la dématérialisation à outrance et la déshumanisation des administrations centrales déconcentrées.

2. Budget pour l'action sociale

Quelle part du budget (fonctionnement et investissements) du département prévoyez-vous d'affecter à l'action sociale pour les 6 années à venir (en M€ et %) ? Comment se décompose ce budget ? par type d'aide accordée / action engagée et type de public ? Quelles sont les évaluations des actions menées et comment sont-elles portées à la connaissance du public ?

La part du social doit croître en valeur absolue, et en valeur relative. Elle croîtra plus en fonctionnement qu'en investissement puisque ce sont avant tout les personnels qui manquent au contact des personnes en difficulté.

Voici un tableau comparatif sommaire qui indique nos intentions concernant les affectations budgétaires à l'action sociale.

	en M€	CA 2020	BP 2021	Moyenne annuelle 2021-2028	Variation vs 2020
Fonctionnement	934 prévention médico-sociale	11,4	10,1	15	32%
	935 action sociale hors RSA et APA	637,5	617,2	750	18%
	935-4 RMI	0,2	0,4		
	935-5 APA	69,9	73,6	80	14%
	935-6 RSA	197,4	207,4	230	17%
	TOTAL	916,4	908,7	1075	17%
Investissement	905	6	12,1	15	150%
	915	8,6	15,8	15	74%
	TOTAL	14,6	27,9	30	105%

Nous souhaitons que le Département assume enfin ses missions sociales. Au-delà des dépenses mécaniquement entraînées par l'ouverture de droits au RSA, nous voulons faire un effort en termes d'action sociale, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Cette volonté s'incarnera aussi dans un taux de réalisation en progression, quand on constate qu'aujourd'hui il s'approche des 60% en investissement. Il est urgent d'investir pour les publics vulnérables, et notamment les mineurs.

Prévoyez-vous d'augmenter ce budget d'action sociale pour faire face à l'augmentation de la pauvreté dans notre département ? Quels en seraient les points forts ?

Les points clefs sont le logement, la dépendance, la petite enfance et l'orientation.

Le logement réussi à être un angle mort du débat puisque les acteurs qui pèsent lourd, les foncières et les offices (dont Hauts-de-Seine Habitat) ne sont pas directement gérés par l'exécutif élu, mais par des personnes issues de la majorité mais ne rendant pas compte aux élus.

La dépendance n'est pas un problème spécifique au 92 mais le département est une collectivité qui doit s'impliquer dans ce dossier.

La petite enfance, à travers les structures PMI, doit être conservée en nombre suffisant et au plus près des personnes et non concentrée dans des grandes structures centralisées comme c'est actuellement le projet.

L'orientation des jeunes est aussi une question difficile et facteur d'injustice sociale. Il y a ceux qui savent comment fonctionne le « système », et ce que sont les métiers, et d'autres – nombreux – qui pensent que beaucoup de vies ne peuvent pas être les leurs. Au stade critique du collège, le département doit investir dans des moyens humains, complétés par du numérique, pour que les collégiens aient accès à des personnes compétentes, encourageantes, et qui les aident à identifier les pistes d'orientation future.

Exemple du budget 2020 : https://www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/user_upload/Mon_departement/04_Fonctionnement_du_Departement/04.1_Budget/Les_documents_budgetaires/Budget2020/Presentation_synthetique_BP_2020_Budget_departemental.pdf

3. Contractualisation du plan pauvreté

Le Plan Pauvreté 2016 avait fait l'objet d'une contractualisation entre l'Etat, le Conseil Départemental et le Collectif Citoyens Fraternel 92. **Le département des Hauts-de-Seine est le seul, avec celui des Yvelines, à ne pas avoir contractualisé avec l'Etat sur le nouveau Plan Pauvreté ; que prévoyez-vous pour y remédier ?**

Nous souhaitons bien entendu engager un plan pauvreté ambitieux, à la hauteur des besoins que connaît la métropole francilienne dont nous faisons partie. Il est particulièrement injuste que les deux départements les plus riches se soustraient à leurs obligations de solidarité.

Bien sûr, nous engagerons une contractualisation tripartite avec l'État et les associations. Cela implique signature et publicité des engagements, après le temps d'un audit de la situation et la déclinaison en terme concret des grandes lignes de la politique sociale.

4. L'accès au logement des personnes défavorisées

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui aurait dû succéder au PDALHPD 2014-2020 n'est toujours pas en place alors que les besoins en logement et hébergement dans les Hauts de Seine restent considérables. Vous engagez-vous à adopter rapidement un nouveau PDALHPD comme le prévoit la Loi ?

Comment prévoyez-vous de favoriser l'accès aux subventions d'aide à la pierre du département pour les projets de créations de logements très sociaux (PLAI et ANAH très social) dans le diffus ?

Non seulement nous voulons que l'action du Conseil départemental rentre dans la légalité mais nous voulons même afficher des ambitions qui dépassent le cadre réglementaire. Il est urgent de construire et mettre à disposition, en priorité dans le diffus des logements sociaux et très sociaux. Si construction de logement intermédiaire il doit y avoir, alors c'est dans les communes dépassant déjà les 40% de logements sociaux. Pour toutes les autres, le Département se mobilisera pour créer massivement des logements sociaux dont PLAI dans l'ensemble des communes.

La réponse est donc oui, et très spécifiquement dans le diffus. Nous interprétons les aménagements du 92 des 3 dernières décennies comme ayant été faits de façon politique, en confinant dans les mairies communistes, ou ex communistes et industrielles les logements sociaux ou très sociaux, les hébergements d'urgences, foyers de travailleurs (Bagneux, Nanterre, Gennevilliers, Colombes,). Le CD 92, comme les territoires, ou comme la Métropole a tendance à préférer laisser aux maires le choix de leur politique d'aménagement et de logement. Cette tendance non dite ou peu dite a pour conséquence l'archipélisation du pays en général, du 92 ou de VSGP. La spécialisation des espaces qui

s'accroissent avec les réputations des écoles et collèges, les « bons » attirent les personnes ayant les moyens d'acheter à proximité, qui entraîne des hausses du prix du m², avec un effet de double spirale.

5. **Accompagnement mineurs Aide Sociale à l'Enfance**

Dans un rapport de décembre 2020 intitulé "Contrôle de l'aide sociale à l'enfance du département des Hauts-de-Seine", l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) indique dans sa synthèse :

"Le risque le plus lourd résulte de l'accueil de 600 jeunes confiés à l'ASE dans des hôtels prestataires du département. Les conditions d'hébergement y apparaissent médiocres, et le suivi par l'ASE de ces jeunes, à 70 % mineurs, est défaillant. La mission recommande de mettre fin à ces hébergements durables en hôtels et de privilégier des solutions alternatives".

Prévoyez-vous de mettre fin à ces hébergements durables en hôtels ? Quelles solutions alternatives envisagez-vous ?

Nous distinguons deux versants de l'aide à l'enfance : **PLACEMENT et ACCUEIL**. Nous observons que les enjeux forts se situent autour de l'accueil des mineurs isolés et l'accompagnement de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

OUI. Il s'agit d'une urgence dans l'urgence. Bien entendu comme déjà dit plus haut nous sommes scandalisés par ce rapport et nous voulons que des changements interviennent rapidement. Non il n'est pas supportable que 600 mineurs soient logés à l'hôtel sans accompagnement pédagogique. Le pire c'est que cette situation existe alors même que le Département aurait les moyens de créer les centres d'hébergement nécessaires.

Les enfants ainsi mal traités se construisent malgré eux des personnalités fragilisées. Aucun d'eux par définition ne mérite son sort. 600 individus dans un département de 1,6 millions est un problème qui peut et doit être traité de façon humaine et professionnelle.

Nous voulons qu'avant deux ans, plus un seul mineur ne soit logé à l'hôtel.

Pour l'accueil et le placement classique, il faut améliorer le suivi et l'accompagnement. Pour cela, nous augmenterons le budget de ces actions pour mettre plus longtemps des institutions et des éducateurs au service de ces jeunes. Ainsi, 36% des jeunes qui étaient placés à l'aide sociale à l'enfance jugent que leur prise en charge s'est arrêtée trop tôt. Plus de la moitié des jeunes placés sont sortis du dispositif sans leur accord, révèle une étude de l'Institut national d'études démographiques. Or, dans ces conditions, le risque qu'ils finissent à la rue est alors beaucoup plus important, ce que conclue le rapport. (Source : « Jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE), une sortie difficile et une précarité résidentielle qui perdure », Institut national d'études démographiques (Ined), avril 2021)

Pour l'accueil et le placement classique De même, l'accueil des mineurs isolés peut être amélioré. Ils sont souvent dans des structures non prévues pour les accueillir comme les SAU, et des hébergements dans des hôtels.

Donner les moyens de **Développer la mise en projet** par les éducateurs dans les structures.

Pour rappel, Le cœur de mission de la PJJ est donc l'action éducative dans le cadre pénal. Il s'agit d'éduquer, de protéger et d'insérer dans la société les mineurs en conflit avec la loi. L'objectif est bien sûr également de lutter contre la récidive. Un mineur peut faire l'objet d'un placement dans plusieurs établissements selon ses problématiques. Il peut faire l'objet d'un placement éducatif et/ou faire l'objet

d'un suivi en milieu ouvert. S'il est condamné à une peine d'emprisonnement, il est incarcéré soit en établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM), soit en quartier des mineurs en maison d'arrêt.

Les quartiers des mineurs en maison d'arrêt est le placement le plus rare. Mais les établissements de placement sont nombreux au sein de la PJJ, On y trouve d'abord les Milieux Ouverts qui sont des services éducatifs auprès soit du tribunal, soit des services territoriaux éducatifs et d'insertions (SEAT, STEMO, STEI) puis les établissements de placement éducatif et d'insertion (EPEI) qui sont constitués d'unités éducatives d'hébergement collectif ou diversifié (UEHC/UEHD) et d'unités éducatives de jour (UEAJ) ainsi que de centres éducatifs fermés (CEF). Enfin les établissements de placement éducatif (EPE) avec les UEHC/UEHD et les centres éducatifs renforcés (CER). Mon lieu de stage est anciennement un UEHC devenu un UEHD modulaire depuis 2 ans. L'éducatif renforcé à domicile (AERD), s'inscrivant dans un objectif de soutien à la parentalité par des visites à domicile. Une modalité « d'accueil séquentiel » qui offre la possibilité d'alterner une résidence au domicile familiale et un hébergement extérieur.

Afin d'accompagner au mieux les mineurs et les familles, l'équipe pluridisciplinaire en collaboration avec différents partenaires se chargent de travailler sur divers axes et objectifs de travail. La prise en charge est individualisée : deux éducateurs sont référents d'un mineur pour définir les objectifs de la prise en charge et élaborer un projet en fonction de la situation, ses activités dans le cadre de l'accueil de jour, ses démarches administratives, son insertion... Mais la prise en charge est aussi au niveau santé avec un bilan mensuel et un suivi psychologique. Enfin un contact régulier est établi avec les parents (échanges téléphoniques, visites à domicile, entretiens, sorties...).

Nous proposons d'augmenter le budget pour Donner les moyens de Développer la mise en projet par les éducateurs dans les structures. Quelle formation, quel métier pour chaque jeune ? Redonner de la confiance individuelle. Briser les effets de groupe qui nuisent à l'intégration de ces jeunes suivis par la PJJ. Sur ce dernier point, par exemple, les profils de jeunes sont donc tous différents certains ont été jugés pour des faits plus ou moins graves et d'autres sont en attente de jugement. Ce qui implique parfois une compétition souterraine lors des regroupements de jeunes. Il faut donc agir avec leur comportement en privé et leur comportement en groupe. La solution sur ce point est de développer l'accompagnement éducatif et de s'en donner les moyens.

Document : https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2020-007r1-tome_1_rapport.pdf

6. Insertion par l'activité économique

La crise sanitaire a accentué la crise sociale et les personnes en recherche d'emploi sont de plus en plus nombreuses. Le soutien à l'Insertion par l'Activité Economique et à l'Economie Sociale et Solidaire permet d'améliorer l'accès à l'emploi des personnes les plus précaires.

Plusieurs territoires des Hauts-de-Seine (ex : à Asnières, Antony, Colombes) se sont engagés dans la candidature à l'habilitation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) ; pour aller plus loin et présenter un dossier de candidature, le département doit s'engager à soutenir et contribuer au financement. Soutiendrez-vous cet engagement du département dans TZCLD et comment ?

Non seulement nous nous engageons à voter pour tout soutien du Département à ce type de projets très intéressants mais nous pensons même qu'ils doivent se démultiplier. Avec les moyens dont il dispose le Département pourrait aboutir à la création d'une dizaine de TZCLD.

Pour autant, il nous semble à écouter une expérience historique parisienne, que les expérience Territoire Zéro Chômeurs, pour magnifiques et réjouissantes qu'elles puissent être, ne constituent pas en elles-mêmes une panacée face au drame du chômage.

Le département qui est un acheteur considérable doit aussi veiller à ce que ses achats est une fonction d'entraînement, introduire systématiquement des clauses sociales et environnementales. Ne pas valoriser systématiquement la technologie moderne mais accepter aussi voir développer l'ESS, les pratiques riches en emplois, les achats locaux. La politique d'achat public peut être plus puissante que la politique de subventionnement.

Le Dispositif Premières Heures a été lancé avec succès dans le département. Quel soutien et quels moyens prévoyez-vous d'accorder à ce dispositif ?

Ce dispositif est très adapté au public visé. Il doit être soutenu par le département, qui lui-même, directement ou indirectement (via les structures gérées) peut en être « client ». Le département peut aussi être incitatif vis-à-vis des innombrables et très puissantes entreprises privées qui y sont implantées, via des mécanismes de charte, ou autre.

7. Accès à l'alimentation

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines, afin de répondre à des enjeux sociaux, environnementaux et de santé. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens, associations etc.). Prévoyez-vous de soutenir l'émergence de tels PAT dans le département ?

L'agriculture urbaine a de nombreuses vertus, mais ne peut pas dans un territoire extrêmement dense comme le 92 être considérée comme pouvant devenir une base solide d'autonomie alimentaire du territoire.

Cependant nous voyons dans les PAT les moyens d'allier un effort louable de relocalisation de l'agriculture et accès à une alimentation saine et savoureuse. Nous souhaitons soutenir l'expérimentation d'une sécurité sociale de l'alimentation à l'échelle du département, en commençant par des expérimentations ciblées. Nous voulons, en lien avec la Région, renforcer la capacité d'intervention du Département sur du foncier agricole qui pourrait contribuer à renforcer l'autonomie alimentaire et garantir des revenus décents aux producteurs et transformateurs en agriculture biologique.

L'alimentation est un facteur primordial de la santé de ceux qui la consomme, comme de ceux qui la produise, depuis la production agricole jusqu'à la transformation. Nous sommes favorables à la désindustrialisation de toutes ces étapes, et au raccourcissement des circuits afin de 1 – augmenter la qualité, la vie et le revenu des agriculteurs. 2 – renverser l'acculturation des urbains vis-à-vis de la production agricole et de la nature (domestiquée) plus largement et 3 – favoriser la santé des personnes et des écosystèmes et 4 – limiter le gaspillage qui est un des grands traits de la situation actuelle, notamment en restauration collective et scolaire.

Des exemples concrets (ex : Trappes) montrent que moyennant un repositionnement des ratio alimentation carnée vs végétal, la migration peut être faite sans augmentation du coût. Et que dès lors la qualité attire dans les cantines un public plus nombreux, dont des enfants victimes de sous-nutrition ou de malbouffe.

8. Communication directe avec les citoyens

Nous constatons que le site internet du Conseil Départemental ne permet pas aux personnes d'accéder à des informations sur l'action sociale, et nous le déplorons. Prévoyez-vous d'y remédier et de transformer ce site internet ?

OUI : cf. préambule, la démocratie vivante consiste à ce que les administrés et citoyens sachent ce qui est fait pour eux avec les moyens publics. La transparence est relativement peu chère à mettre en place. Elle peut aussi être un facteur d'efficacité de la dépense si les circuits de décision sont « bien bouclés ».

Nous faisons le même constat que les associations : tout est fait pour dissuader les personnes de bénéficier de leurs droits. Nous ferons donc du site un vrai outil de Service Public, qui pourra centraliser l'ensemble des informations nécessaires aux personnes susceptibles d'être bénéficiaires des aides sociales départementales.